



Compte rendu du CHS-CT du 28 novembre 2019

Ont été examinés les points suivants :

1) La situation de la trésorerie du Monétier Les Bains :

L'opération proposée consiste à transférer à compter du 01/01/2020 l'assignation comptable des collectivités de la trésorerie de Monétier les Bains vers celle de Briançon.

L'activité est actuellement assurée depuis la trésorerie de Briançon. L'agent affecté au Monétier se déplace une fois par semaine avec le chef de service sur le site du Monétier afin de recevoir les régies. Le reste du temps, cet agent est en fonction à Briançon, où il réside.

Ses conditions de travail ne seront donc pas affectées par ce transfert.

Il bénéficiera du dispositif d'accompagnement et sera contacté directement par les RH.

La « chaise » de A+ du Monétier deviendra un poste de « A+ départemental ».

Après l'opération, la Trésorerie de Briançon comprendra 10 agents (1 A+, 1 A, 5 B et 3 C).

Pour accompagner les usagers, deux accueils seront mis en place :

- un accueil des régisseurs sur le site de Monétier jusqu'à la fin de la saison touristique hivernale
- un accueil de proximité élargi pour la campagne d'impôt sur le revenu dès avril 2020.

2) La Trésorerie Hospitalière :

L'opération projetée consiste à créer au 01/09/2020 une trésorerie hospitalière départementale assurant la gestion des hôpitaux de Gap, Sisteron, Briançon, Embrun et Aiguilles, actuellement exercées par les Trésoreries de Gap et Embrun. L'assignation comptable de l'hôpital de Briançon a déjà rejoint la trésorerie de Gap au 01/01/2019.

La Trésorerie Hospitalière comprendra 11 agents (1 A+, 1 A, 6 B et 3 C).

La Direction présentera le projet le 29/11/19 aux agents de la Trésorerie de Gap. Il leur sera demandé s'ils souhaitent suivre ou non la mission pour ensuite définir clairement le périmètre. Dans un premier temps, l'identification des agents intégrant la Trésorerie Hospitalière se fera sur la base du volontariat.

Les ALD ne pourront intégrer le périmètre.

A contrario si le nombre des volontaires est insuffisant, des agents pourront être contraints s'ils sont dans le périmètre.

Les agents de Gap qui suivront la mission n'auront pas droit à la prime de restructuration.

Les demandes pour suivre la mission seront examinées dans le cadre du mouvement local... les éventuels agents tenus de suivre leur mission et qui ne le souhaitent pas pourront envisager une demande de mutation pour convenance personnelle (en national et/ou en local).

Pour l'agent d'Embrun concerné, il aura une priorité pour suivre son emploi (avec prime de restructuration).

Il sera prochainement contacté par la Direction pour envisager les autres possibilités qui s'offrent à lui s'il ne souhaite pas suivre la mission.

Concernant la localisation, la Trésorerie Hospitalière sera implantée sur Gap soit dans les locaux du CHICAS si un accord est trouvé (ce qui favoriserait la proximité), soit dans les mêmes locaux que la Trésorerie de Gap.

3) Bilan du télétravail

Le questionnaire en local du mois de juin fait ressortir un bilan positif du télétravail.

Au niveau national, la DG a décidé de lever le plafond de 10% d'agents dans les départements.

Dans l'attente des remontées du sondage mis en place par l'inter-région, il est convenu avec la Direction de se retrouver à la mi-décembre pour discuter de la campagne de télétravail à venir, qui débutera vraisemblablement mi-janvier 2020.

4) Fiches de signalement

Une fiche de signalement au SIP de Gap, relative à des insultes sur agent, a été évoquée. La Direction a envoyé un courrier au contribuable.

5) L'accueil à la Cité Desmichels

Les statistiques relatives à l'accueil mettent en avant une baisse de l'accueil alors que les agents sont manifestement en souffrance.

Pour tenter de répondre aux problèmes d'accueil à la Cité, les éléments suivants ont été exposés :

- Décision de ne plus délivrer de copies d'avis puisque les partenaires sociaux (notamment la CAF) peuvent d'ores et déjà les obtenir directement. La Direction doit rencontrer ces partenaires (ainsi que le CCAS et les HLM) afin de leur rappeler ce point et trouver une solution pour que les SIP n'aient plus à délivrer d'avis.
- Recrutement de services civiques si c'est possible.
- Le SIP pourra être sollicité pour l'accueil au RDC lors des fortes périodes d'affluence.
- La Direction envisage de mettre en place avec le concours de l'ENFIP une formation locale obligatoire sur l'accueil des publics difficiles.
- Installation d'un TPE mobile au RDC (pour les paiements par carte) pendant la période de campagne des avis.
- Concernant le paiement auprès des buralistes, 19 buralistes ont signé la convention pour les Hautes-Alpes, pour une mise en place en juin-juillet 2020.

6) Les travaux de désamiantage à la Cité Desmichels

Le bureau SPIB de la Direction Générale se déplacera au printemps avec l'Assistant Maître d'Ouvrage pour examiner le plan d'enlèvement de l'amiante aux 3ème et 4ème étages de la Cité (ainsi que la faisabilité ou non de profiter des travaux pour installer la climatisation au 3ème étage. Sur ce point, rien n'est gagné !).

7) Radon à Briançon

Les mesures ont débuté le 7 novembre 2019, pour un résultat attendu en janvier 2020.

8) Recyclage à la Direction

Le CHS s'est fait le relais des agents de la Direction, qui souhaitent pouvoir limiter le plastique à la machine à café. La machine proposera au choix « avec ou sans gobelet » avec possibilité d'utiliser un mug ou un verre.

Un contenant pour le recyclable va être mis en place, à charge pour les personnes de bonne volonté de le porter au conteneur de tri sélectif.

Vos représentantes CHS

Ginette LAGIER & Sandra TISSERAND